

**Règlement du 34<sup>ème</sup> concours des amateurs de Bande Dessinée de Chalonnes sur Loire  
Organisé par l'association Calonn'anim et la Ville de Chalonnes sur Loire  
Les 26 et 27 février 2022**

## ARTICLE 1

La ville de Chalonnes sur Loire organise lors de son 34<sup>ème</sup> festival de BD les 26 et 27 février 2022 un concours de BD ouvert à tous les amateurs, répartis en 3 catégories. Les participants s'engagent à n'avoir jamais publié dans une revue professionnelle.

## ARTICLE 2

Le dossier complet, dont le contenu est défini dans le bulletin d'inscription, doit être transmis avant **le dimanche 6 février 2022 à minuit**. (*Cachet de la poste*) Le concours est limité à 30 candidats. Les candidats seront définitivement admis après validation de leur dossier et acceptation de leur candidature par le comité d'organisation. Les candidats seront avertis de l'admission de leur candidature par voie télématique le **12 février 2022 par courriel**.

## ARTICLE 3

Dans un souci de renouvellement, les gagnants de l'année **2020** ne peuvent se représenter en 2022. **Un lauréat (1<sup>°</sup> prix talent confirmé) n'est plus admis à concourir.**

## ARTICLE 4

Le concours a pour but de révéler les talents des auteurs de BD. Ils doivent travailler sur un thème choisi par des auteurs professionnels présents au festival le samedi à 14h , sur un format imposé, dans un temps limité, et sous les yeux du public, dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur à ces dates.

## ARTICLE 5

Les amateurs disposent du samedi 14h au dimanche 16h30 pour réaliser une planche sur le thème fixé par le jury et annoncé en début d'épreuve. La totalité du travail doit être réalisée sur place : les planches sont relevées à 19h00 le samedi et restituées à partir de 9h le dimanche.

## ARTICLE 6

Le travail remis est individuel. Il se présente sous la forme d'une planche format A3, composée d'au moins 3 vignettes et comporte un début et une fin. Le dépassement du format A3 par ajout de quelque nature que ce soit n'est pas autorisé. Le ton et le style sont libres. **Chaque participant doit apporter son matériel, seul le support papier de la planche définitive format A3 est fourni par les organisateurs.**

## ARTICLE 7

Un parrainage par un(e) auteur(e) professionnel(le) présent sur le festival est proposé. Le parrainage est attribué par tirage au sort par les organisateurs. Il a pour fonction d'aider le concourant à bénéficier des conseils du (de la) professionnel(le). Chaque amateur(e) est libre d'accepter ou non ce parrainage. Chaque concourant s'organise avec son parrain ou sa marraine comme il le souhaite.

## ARTICLE 8

Les planches sont sélectionnées par un jury composé de 2/3 de professionnels et de 1/3 de membres de l'association organisatrice du festival.

Trois catégories sont déterminées:

- catégorie « talents juniors » (14 à 16 ans)
- catégorie « jeunes talents » (17 à 20 ans)
- catégorie « talents confirmés » (plus de 20 ans)

Chaque catégorie récompense trois amateurs au maximum (*nombre déterminé en fonction du nombre de participants par catégorie*). **Le gagnant du 1<sup>o</sup> prix de la catégorie « Talents confirmés » est déclaré Lauréat du festival.**

Un prix spécial récompensant le meilleur scénario est attribué. Ce prix peut être celui d'une planche déjà primée dans l'une des trois catégories précédentes.

Les planches sont sélectionnées et primées en fonction de la qualité graphique, de l'originalité du scénario, du respect du thème, du respect du présent règlement et des consignes de présentation. La proclamation des résultats se fait le dimanche à 18h00.

#### ARTICLE 9

Pour l'année 2022, le montant total des prix pourra atteindre 1 800 € (*dans le cas d'une distribution de tous les prix*)

#### ARTICLE 10

La Ville de Chalonnes peut proposer aux gagnants d'acquérir et de conserver les originaux des planches primées. Ces originaux seront intégrés dans le fonds de l'artothèque et mis à la disposition du public dans le cadre du règlement de prêt d'œuvres\*. Une indemnité supplémentaire de 150€ sera attribuée aux auteurs par le service culturel de la ville de Chalonnes. Un fac-similé sera tiré et transmis à l'auteur dans un délai de 6 mois à compter de la fin du festival.

Les originaux des planches **non primées** seront disponibles à la médiathèque de Chalonnes sur Loire situé 7 avenue Gayot pour être restitués dans un délai de 3 mois à compter de la fin du festival. Ces planches seront à retirer à la médiathèque de Chalonnes sur Loire pendant les heures d'ouverture. Un fac-similé ou fichier numérique pourra être conservé par les organisateurs pour des fins de reproduction lors d'une exposition en lien avec le festival de la BD « Bulles en Loire ». L'auteur pourra, s'il le désire, céder son œuvre\* gracieusement à la ville de Chalonnes afin d'enrichir le fonds de l'artothèque pour être mis à la disposition du public. En échange, un fac-similé pourra être envoyé à l'auteur dans un délai de 3 mois.

*\* Une convention entre la ville et l'auteur sera signée par les parties garantissant à l'auteur la non cession de son œuvre à toute autre personne physique ou morale. Cette convention établira les modalités de prêt dans le respect du droit d'auteur régi par le Code de la Propriété Intellectuelle du 1<sup>o</sup> juillet 1992*

#### ARTICLE 11

Pendant la durée du festival, une tenue correcte est exigée. La consommation d'alcool est interdite aux moins de 18 ans.

#### ARTICLE 12

L'inscription et le fait de participer au concours impliquent l'acceptation du règlement sous toutes ses formes et sans aucune restriction sous peine d'élimination du concours.

*PS : Chaque participant à ce concours se devra de respecter les règles sanitaires qui seront en vigueur à ces dates.*